

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 mai 2024

D2024-43  
Convention portant  
mutualisation du débitmètre

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Présents:

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Cyrille BOUCHY, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents:

Françoise CURAILLAT a donné pouvoir à Annick GUYON  
Coralie SANGOY-LUTAUD  
Federico BIANCHINO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 novembre 2017 le conseil municipal a mis en place avec les communes adhérentes au SIVOM de l'ARLOIS des conventions de mutualisation concernant le contrôle des bornes incendies.

Cette convention portant mutualisation du débitmètre avec les communes alentours doit être revue (coût facturé).

Il est nécessaire d'adopter la convention avant envoi aux communes avec qui nous mutualisons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la convention portant mutualisation du débitmètre telle qu'annexé à la délibération et autorise le Maire à la signer.

Le secrétaire de séance  
Céline CARREIRO



Le Maire  
Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le ...31.mai.2024.....

Acte contresigné le ..31..mai..2024

Le Maire,

